



LE CENTRE DE FORMATION DES ASSISTANTS DE REGULATION MEDICALE

En quoi consiste le métier d'assistant de régulation médicale ?

En application des recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute Autorité de Santé, l'assistant de régulation médicale assure la réception des appels reçus par les SAMU – Centres 15, sous la responsabilité d'un médecin régulateur, contribue sur décision médicale au traitement optimal des demandes et participe à la gestion des moyens, au suivi des appels et des interventions, au quotidien, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle. Un appel de régulation médicale est défini comme une communication par téléphone (ou au moyen de tout autre dispositif de télécommunication) entre un centre de régulation médicale et un patient ou un tiers, en réponse à une demande de soins ou de secours. Cet appel, qui peut intervenir 24 h/24, est réceptionné par l'assistant de régulation médicale dont le rôle est d'assister le médecin régulateur. Le médecin régulateur est responsable des réponses apportées à tous les appels. Il peut ne pas prendre l'appelant personnellement en ligne, mais la décision mise en œuvre par l'assistant de régulation médicale est soumise à la validation du médecin et donc, in fine, prise sous la responsabilité du médecin régulateur.

Comment entrer en formation ?

La formation d'une durée d'un an, en alternance théorique et pratique du 4 novembre 2019 au 18 septembre 2020, conduira au diplôme d'assistant de régulation médicale (diplôme de niveau 4).

L'accès à la formation se fait par :

- Une épreuve d'admissibilité permettant l'analyse par les membres du jury du dossier composé d'une lettre de motivation, d'un *curriculum vitae*, des pièces justifiant des conditions d'inscription du candidat.
- Une épreuve d'admission sous forme d'un entretien permettant d'apprécier l'aptitude et les motivations du candidat à suivre la formation et à devenir assistant de régulation médicale.

Où se déroule la formation ?

Le Centre de formation des Assistants de Régulation Médicale (CFARM) des 8 SAMU d'Île-de-France piloté par le Centre de Formation et de Développement des Compétences de l'AP-HP ouvrira ses portes pour une première rentrée le 4 novembre 2019, au 8 rue Maria Helena Vieira da Silva, Pavillon Leriche, 75014 PARIS.

L'Institut, installé dans le pavillon Leriche 75014, au 5^{ème} étage dans des salles spécifiquement dédiées et aménagées pour cette formation proposera un cadre de vie étudiante partagée avec les écoles IADE et IBODE. Cette mutualisation vise à favoriser les échanges entre stagiaires de différentes filières, ce qui a pour avantage d'apprendre à se connaître et à partager une culture commune autour de la prise en soins.

Quel est le contenu de la formation ? (théorique et pratique)

Formation théorique :735 h / 21 semaines

La formation en alternance intégrative se déroulera selon les 4 blocs de compétences (pilotés par un binôme de médecins régulateurs des 8 SAMU d'Île de France) et les modules afférents définis par le référentiel. Les modules seront déclinés et évalués normativement selon les modalités prévues.

BLOC de compétences	Durée	Modules	Durée	Evaluation
Bloc de compétences 1 Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15	10 semaines / 350h	Module 1.a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM	1 semaine / 35h	Evaluation des connaissances pour les modules 1.a et 1.b
		Module 1.b : La situation d'urgence	4,5 semaines / 158 h dont 21h pour les gestes et soins d'urgence	Une étude de cas et une mise en situation simulée permettant l'évaluation sur l'ensemble des critères
		Module 1.c : Communication et gestion des réactions comportementales	4,5 semaines / 57h dont 35h pour l'anglais	Evaluation des compétences en stage
Bloc de compétences 2 Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale	4 semaines / 140h	Module 2.a : Parcours patient et ressources associées	1 semaine / 35h	Evaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée
		Module 2.b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande	3 semaines / 105h	
Bloc de compétences 3 Traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service	5 semaines / 175h	Module 3.a : Traitement des informations et informatique	2,5 semaines / 87h	Etude de cas avec application de procédure en cas d'événement indésirable
		Module 3.b : Qualité-sécurité-gestion des risques	2,5 semaines / 88h	Evaluation des compétences en stage
Bloc de compétences 4 Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours	2 semaines / 70h	Module 4.a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle	1 semaine / 35h	Mise en situation simulée permettant l'évaluation sur l'ensemble des critères
		Module 4.b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle	1 semaine / 35h	Evaluation des compétences en stage

Formation pratique 735 h : 21 semaines (base de 35h)

STAGE	semaines	Typologie
STAGES DECOUVERTE 5 sem.	1	SAMU-C15 (durant le 1er mois de formation)
	1	SMUR : SMUR adossé à un service d'urgence pour suivre le parcours du patient
	1 dont 2 jours en santé mentale	établissement de santé dans un ou plusieurs services de soins public ou privé
	2 ou 3 jours	établissement médico-social public ou privé
	2 ou 3 jours	structure agréée publique ou privée (dont associations) réalisant des transports de malades, blessés et parturientes
	1 pour les 2 stages	structures institutionnelles recevant des appels d'urgence : CTA (centres de traitement d'alertes) des SDIS (service départemental d'incendie et de secours), centres d'appel des forces de l'ordre, ... structures privées recevant des appels : centres d'appels de médecine générale, SAMU social, enfance en danger, ...
STAGES METIER SAMU-C15	15	au moins 8 semaines dans un SAMU de plus de 80 000 DRM
Stage d'approfondissement	1	au cours des 3 derniers mois de formation

Dont 3 à 4 journées d'exploitation de l'ensemble des stages en groupes restreints

Comme est composé l'équipe pédagogique ?

L'équipe pédagogique dirigée par Mr Christophe Houzé, coordonnateur général des soins et le Dr Dolveck, directeur médical, construit et met en place une ingénierie de formation conforme à l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale et comprenant notamment à partir d'une alternance intégrative :

- Un parcours de stage qualifiant et diversifié
- Un suivi pédagogique individualisé
- Des séances systématiques d'analyse des situations de stage
- L'apprentissage par simulation, méthodes actives, visioconférences
- La coordination des enseignements dispensés par les huit SAMU d'Ile de France dont les chefs de service piloteront les différents modules, les ressources internes AP-HP comprenant des intervenants experts, les enseignants universitaires...

Le projet pédagogique rédigé avec l'équipe constituée permettra de partager les valeurs socle sur lesquelles reposera la formation. Un accompagnement pédagogique bienveillant permettra de préparer des professionnels diplômés compétents. La formation s'attellera à développer une prise en charge des appels en pratiquant une écoute active, rassurante et cadrante afin d'orienter au mieux et le plus rapidement possible les secours adaptés, pour faciliter la prise en soins sans la retarder.

La construction d'un parcours professionnalisant en alternance permettra l'acquisition progressive des quatre domaines de compétences :

- Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU
- Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale
- Traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et la vie du service
- Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours